



APPEL A CONCURRENCE POUR L'EXPLOITATION D'EMPLACEMENTS SAISONNIERS SUR LE DOMAINE PUBLIC

ACTIVITES SAISONNIÈRES
Saisons estivales
2025 – 2026 – 2027

Publié le vendredi 20 décembre 2024

En application de l'ordonnance n°2017-562 du 19 avril 2017 et des articles L.2122-1-1 et suivants du Code général de la propriété des personnes publiques, l'occupation du domaine public en vue d'une exploitation économique, en ce qu'elle dépasse le droit d'usage appartenant à tous, implique une mise en concurrence. Cette procédure de sélection préalable est organisée librement par l'autorité compétente. Elle doit présenter toutes les garanties d'impartialité et de transparence et comporter des mesures de publicité permettant aux candidats potentiels de se manifester.

La date de remise des offres est fixée au **vendredi 14 février 2025 – 17H00**, selon les modalités fixées à l'article 4.3 du cahier des charges.

Le cahier des charges peut être demandé par courriel : **dgs@mairie-hourtin.fr** ou téléchargé sur le site internet de la commune (<https://mairie-hourtin.fr/>).

MAIRIE DE HOURTIN
Place de l'Eglise – BP 26
33990 HOURTIN
☎ 05.56.73.28.43